



séparations de bien après rupture du pacs

Par **lalielesbasbleus**, le **01/11/2010** à **00:34**

bonjour,
mon ex et moi même étions pacsés 7 ans et parents de deux enfants.
nous avons une maison et un crédit et la famille fonctionnait sur un compte joint sur lequel tombaient les salaires.
ses parents lui ont fait une donation de 25000 € qu'il a versé sur le compte joint, et donc cette somme a été .
dépensée par la famille. aujourd'hui il veut récupérer ses 25000 €
j'attends une réponse avec impatience.
merci